

Vos associations peuvent bénéficier de cette aide.

Y avez-vous pensé ?

Suivez la procédure !

**Besoin d'aide ?**

Marie Laure Chevron

[contact@cbdloire.fr](mailto:contact@cbdloire.fr)

06.16.83.63.79

## Liens utiles

<https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/aide-prise-en-charge-conges-payes>

<https://www.asp-public.fr/>



**Infos importantes**

## AIDE N°3

**AIDE POUR LA PRISE EN CHARGES DES CONGES PAYES PAR L'ETAT**

L'État va prendre en charge jusqu'à 10 jours de congés payés pour soutenir les entreprises les plus durement touchées par les deux confinements lors de la crise sanitaire de 2020. En effet, avec l'activité partielle pour de nombreux salariés, ceux-ci n'ont pas pu déposer des jours de congés payés pourtant acquis, accumulant ainsi des droits à congés payés.

### 1) Les associations éligibles

- Concerne les associations employeuses.
- Sont éligibles les associations respectant l'un des 2 critères suivants :
  - son activité a été interrompue partiellement ou totalement pendant une durée totale d'au moins 140 jours depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020,
  - son activité a été réduite de plus de 90 % (baisse du chiffre d'affaires) pendant les périodes en 2020 où l'état d'urgence sanitaire était déclaré.

### 2) Les actions & demandes éligibles

- Les congés payés devront nécessairement être pris entre le **1<sup>er</sup> et le 20 janvier 2021** avant le retour de l'activité à la normale pour les associations ciblées.

### 3) La procédure de demande

- La prise en charge des congés payés se fera par les circuits de paiement de l'activité partielle via l'Agence de services et de paiement (ASP).
- L'aide sera versée en janvier 2021 sur la base de jours imposés au titre de l'année 2019-2020 (généralement 5) et de jours pris en anticipation avec l'accord du salarié au titre de l'année 2020-2021.
- Il faut donc **s'organiser dès à présent** pour respecter le délai de prévenance de 30 jours.

D'autres possibilités de soutien économique à la relance du sport vont être mises en place. Nous vous tiendrons informés au fur et à mesure.